

Les objectifs de politique énergétique de la commune de Choulex, cités ci-dessous, font partie intégrante du dossier Cité de l'Énergie et ont été approuvés en séance par l'Exécutif communal, en date du XX 2022

1. Vision

La commune de Choulex, qui a obtenu son label en 2018 après une phase en tant que partenaire en processus, souhaite confirmer son maintien lors de ce premier ré-audit. La commune souhaite poursuivre sa politique énergétique et climatique à court, moyen et long terme, en cohérence avec la Stratégie énergétique 2050 votée en 2017 et entérinant la sortie du nucléaire de la Suisse, ainsi qu'avec les objectifs cantonaux, à savoir le Plan des énergies cantonal et le Plan climat cantonal 2021.

2. Principes directeurs

La politique de planification territoriale de la commune de Choulex est basée sur des **principes d'efficacité, d'exemplarité et de durabilité** énergétique. Ainsi, la Commune s'engage à :

- Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction des émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre ;
- Augmenter l'efficacité énergétique de ses installations par des mesures concrètes et exemplaires dans ses domaines d'influence (assainissement et optimisation) et à motiver la population et les entreprises à prendre conscience de la question énergétique ;
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation dans ses installations ainsi que par des actions d'information et de sensibilisation à la population et aux entreprises de son territoire ;
- Assurer, dans le cadre de démarches participatives et de processus de concertation, un lien de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (représentants de la société civile), régionaux et cantonaux (services de l'Etat).

3. Objectifs généraux

En cohérence avec la **politique climatique cantonale et suisse**, la commune de Choulex **s'engage sur le chemin de la réduction de CO₂, pour atteindre les 3'000 watts et de la réduction de 60% des GES d'ici 2030 et de la neutralité carbone à l'horizon 2050**, dans les limites de ses potentiels d'actions.

Pour cela, elle s'engage sur son territoire communal d'ici 2030 à :

- Atteindre l'objectif de rénovation de 2,5% par an;
- Remplacer les chaudières à mazout, électrique et au gaz ;
- Augmenter la part d'énergies renouvelables de 44% afin d'atteindre l'objectif de 50% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique communal.

4. Objectifs pour les domaines de compétence directe de la commune d'ici 2026

Bâtiments communaux :

- Rénover et construire avec des standards de construction exemplaires (Minergie ou THPE), alimenter les nouvelles constructions uniquement par des énergies renouvelables et intégrer les matériaux recyclés;
- Mettre en œuvre la stratégie solaire 2022-25 pour le photovoltaïque et équiper la Mairie, l'école, le local de pétanque, le restaurant et d'autres bâtiments appartenant à la Fondation ;
- Avoir un suivi des consommations du patrimoine immobilier via le mandataire Energo, qui effectuera également des optimisations et établira une priorisation des assainissements à effectuer

Chaleur

- optimiser les installations de chauffage et améliorer leur efficacité. Lors de nouvelles constructions ou rénovations, passage systématique du mazout à la géothermie et/ou bois, selon pertinence, ainsi que solaire si possible.

Electricité

- Diminuer la consommation d'électricité de 10% par rapport à 2018, en proportion des surfaces de plancher chauffés (-2% entre 2018 et 2021);
- Souscrire à des abonnements davantage renouvelables (Vitale vert, Vitale soleil) (21,5% en 2020)

Eau

- Promouvoir l'utilisation à bon escient de l'eau ;
- Réduire de 5% la consommation d'eau des installations communales (+3% entre 2020 et 2021)

Mobilité

- Mettre en œuvre le plan mobilité dans l'administration

Organisation et communication

- Renforcer l'équipe Cité de l'énergie afin de mettre en place les mesures décidées et assurer leur suivi ;
- Continuer à informer la population sur les mesures engagées que la commune a prises (pacte climatique, stratégie solaire et fonds à disposition, suivi et optimisations du patrimoine immobilier avec Energo, maintien du Label Cité de l'énergie, etc.)

5. Objectifs spécifiques au niveau territorial d'ici 2026

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire communal, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal (habitants, commerces, entreprises, etc.). L'enjeu majeur pour la commune consiste ici à influencer, dans la mesure du possible, leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements.

Aménagement du territoire

- Mettre en œuvre du Plan directeur communal révisé en 2022 et continuer à développer la politique énergétique et climatique communale, tout en respectant le cadre des principes de la politique énergétique et climatique cantonale, ainsi que fédérale;
- Participer à la mise en œuvre de la Convention du pacte climatique 2022-25 signé avec les SIG ;
- Demander le maintient d'au moins 50% minimum de surface de pleine terre lors de demandes pour les nouvelles constructions / densification.
- Intégrer systématiquement dans les préavis et lors d'entretiens avec des architectes, des recommandations offrant des solutions de construction et de gestion durables, notamment la géothermie.

Bâtiments

- Motiver les propriétaires à assainir leur bien et à l'équiper de panneaux solaires, de PACs ou autres sources renouvelables. A cette fin, la commune œuvre à mettre un fonds à disposition (motion présentée).

Mobilité

- Continuer les discussions en vue d'améliorer la desserte des trains et bus, en fonction des développements futurs
- Mise en place d'un concept de stationnement
- Continuer les aménagements en faveur de la mobilité douce et le partage de véhicules.

Déchets

- Continuer la sensibilisation afin de diminuer le volume de déchets et améliorer le recyclage ; via notamment des actions en collaboration avec les SIG (Eco-logements, visites villas, optimisation des écopoints, ateliers zéro déchets, économie circulaire etc.)

Communication

- Mettre en avant la politique énergétique et climatique décidée par la commune ;
- Communiquer sur le maintien du Label Cité de l'énergie,
- Collaborer avec tous les acteurs, entreprises locales, commerçants pour aller vers des innovations dans tous les domaines et renforcer ainsi les interactions et l'économie locale.